

# CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

---

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 mars 2012

CP 12/03-12

*L'an deux mil douze, le 26 mars à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;*

*Absent excusé ayant donné procuration de vote : M. Marty.*

*M. Gonzalez, Vice-Président du Conseil Général et Président de Tarn-et-Garonne Habitat n'a pas participé au vote.*

### TARN ET GARONNE HABITAT DEMANDE DE GARANTIES D'EMPRUNTS COMMUNE DE PUYGAILLARD-DE-QUERCY

---

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garanties d'emprunts présentée par Monsieur le Directeur Général de Tarn et Garonne Habitat.

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration de 4 logements situés Bugarel bas à Puygaillard-de-Quercy.

Le plan de financement prévisionnel global d'un montant global de 433 235 € fait apparaître le détail suivant :

* PLUS foncier	62 529,00 €
* PLUS travaux	250 115,00 €
* Prêt PLAI foncier	22 318,00 €
* Prêt PLAI travaux	89 273,00 €
* Subvention Etat	9 000,00 €
<b>Total</b>	<b>433 235,00 €</b>

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 424 235 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

<b>- Prêt PLUS foncier</b>	
Montant	62 529,00 €
Montant de la garantie	56 276,10 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb
Durée	50 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%

<b>- Prêt PLUS travaux</b>	
Montant	250 115,00 €
Montant de la garantie	225 103,50 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%

<b>- Prêt PLAI foncier</b>	
Montant	22 318,00 €
Montant de la garantie	20 086,20 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
Durée	50 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%

<b>- Prêt PLAI travaux</b>	
Montant	89 273,00 €
Montant de la garantie	80 345,70 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 381 811,50 €, soit 90 % d'un montant global de 424 235 €, la commune de Puygaillard-de-Quercy se portant garante à hauteur de 10 % de la totalité des emprunts souscrits en application de la délibération en date du 15 décembre 2011.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur 1 logement, dans le cadre du dispositif en vigueur.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Tarn-et-Garonne Habitat, pour l'acquisition et l'amélioration de 4 logements situés Bugarel Bas à Puygaillard-de-Quercy la garantie du département à hauteur de 90 % soit un montant global de 381 811,50 € pour deux prêts PLUS, l'un de type « foncier » d'un montant de 62 529 € sur une durée de 50 ans au taux annuel de progressivité de 0 à 0,50 %, l'autre de type « travaux » d'un montant de 250 115 € sur une durée de 40 ans au taux annuel de progressivité de 0 à 0,50 % contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et deux prêts PLAI l'un de type « foncier » d'un montant de 22 318 € sur une durée de 50 ans au taux annuel de progressivité de 0 à 0,50 %, l'autre de type « travaux » d'un montant de 89 273 € sur une durée de 40 ans au taux annuel de progressivité de 0 à 0,50 % contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- Précise que la commune de Puygaillard-de-Quercy accorde sa garantie à hauteur des 10 % restants ;
- Précise par ailleurs, qu'en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur 1 logement, dans le cadre du dispositif en vigueur ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,